



Agence Locale
pour l'Emploi

L'ALE vous accueillera, sur rendez-vous, les mardis 09 juillet et 27 août de 13h30 à 16h00 à l'administration communale de Jalhay

Rue de la Fagne 46

➤ **087/300 560 – 0470/12 79 33 - ale.jalhay@gmail.com**

UNIQUEMENT sur rendez-vous

Découvrez les opportunités de travail avec le dispositif ALE dans votre commune !

Votre Agence Locale pour l'Emploi vous propose des activités variées pour dynamiser votre réinsertion professionnelle.

Vous avez un talent ? Une passion ? Vous aimez aider et souhaitez recréer ou développer des liens sociaux tout en mettant du beurre dans vos épinards ?

Vous pouvez, sur base volontaire, rejoindre notre équipe et ainsi remettre le pied à l'étrier à votre rythme dans le monde du travail rémunéré.



Activités

Les activités sont variées : encadrement dans les écoles, aide à domicile, petit entretien de jardin, aide pour accomplir des formalités administratives, garde d'enfants (liste complète au bureau de l'ALE)

Ces activités s'exercent dans différents contextes :

chez un particulier, dans une administration, une ASBL, une école ou dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture. Plus d'infos ? Adressez-vous à l'ALE de votre commune.

Toutes les informations via le QR code ou



<https://www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html>



Avantages

- un **complément de revenu à vos allocations**
 - 4,10€ par heure de travail non imposé en plus de vos allocations
- une **flexibilité** dans vos horaires de travail
- la possibilité de **travailler près de chez vous**, une **intervention dans vos frais de déplacement** (à partir de 5 km pour l'aller et retour), une assurance qui couvre les accidents de travail
- de **l'expérience professionnelle** supplémentaire en attendant de trouver un travail dans le circuit du travail



Conditions

Vous pouvez travailler en ALE si vous êtes demandeur d'emploi concerné par l'une des conditions suivantes :

- être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis 12 mois et bénéficiaire d'allocations (depuis au moins 1 jour)
- avoir moins de 45 ans et bénéficiaire d'allocations de chômage (ou d'insertion) depuis au moins 2 ans
- avoir 45 ans ou plus et bénéficiaire d'allocations de chômage depuis au moins 6 mois
- avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant l'inscription à l'ALE
- **bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une autre aide sociale financière équivalente**